



Intérêts produits par les acomptes sur les compromis de ventes

Par MR WILLIAM

Bonjour.

A la signature d'un compromis de vente pour l'acquisition d'un bien immobilier, il est d'usage de verser une somme . Cette somme est versée par l'acheteur au notaire.

Il semble qu'elle constitue un dépôt de garantie, que le notaire verse à la Caisse de Dépôts et Consignations.

Elle produit des intérêts pendant toute la durée séparant la promesse de vente à la signature de l'acte de vente final.

Est-il possible de demander au notaire la restitution des intérêts produits , et existe-t-il un texte ou formulaire à ce sujet, ou comment rédiger ce type de demande?

Merci pour votre(vos) réponse(s)!
amicalement votre.